



Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020

Commentaires sur les enjeux et la vision du PACC 2013-2020

29 février 2012

Présentation de l'organisme

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval est un organisme à but non lucratif regroupant de façon volontaire tout individu, organisme privé ou public intéressé à la protection et l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie. Le CRE de Laval se préoccupe des dimensions sociale, environnementale et économique dans une perspective d'équité afin d'assurer un développement qui réponde aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale enviable.

Le CRE de Laval regroupe 90 membres qui sont répartis comme suit : 74 individus et étudiants, 11 organismes environnementaux, 2 autres organismes, 2 entreprises de moins de 25 employés et Ville de Laval. Son conseil d'administration est composé de 8 membres qui proviennent d'organisations diverses :

Comité de Citoyens pour des transports collectifs dans l'Est de Laval

Comité de protection de l'environnement de Saint-François

Éco-Nature

Patrimoine en tête

Sauvons nos trois grandes îles

Trois citoyens et citoyennes

La mission du CRE de Laval est de soumettre des solutions constructives qui tendent vers un développement respectueux de la capacité de support des écosystèmes qui assure une meilleure qualité de vie et un environnement sain pour les citoyens. Le CRE de Laval est prêt à travailler avec tous les intervenants dans le respect des lois et des règlements. L'œuvre entreprise par le CRE de Laval se fait en toute objectivité.

À la page 2 du document, on retrouve cet énoncé :

*« De plus, les mesures menant à l'atteinte de cette cible pourraient propulser davantage le Québec dans l'économie du 21^e siècle en **lui permettant de réduire sa dépendance aux importations de pétrole**, en créant des opportunités d'affaires, de nouvelles entreprises et des emplois « verts » et en rendant ses secteurs économiques plus efficaces et plus compétitifs. » [Nous soulignons]*

Un peu plus loin, toujours à la page 2, on énumère les 5 enjeux du PACC 2013-2020 :

Le CRE de Laval est satisfait de voir que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de réduire la dépendance au pétrole et qu'il associe cet objectif au succès de la stratégie de réduction des GES.

Le CRE de Laval souligne cependant l'importance d'ajouter les enjeux qui concernent les transports collectifs, la lutte à la voiture solo et l'équité interrégionale en matière de réduction des GES et d'adaptation.

Reste à savoir si le gouvernement du Québec prendra les moyens nécessaires pour respecter et faire respecter son PACC.

Au début de la page 3 du document, on décrit les principes directeurs qui guideront le choix des mesures du PACC 2013-2020. Les deux premiers se déclinent ainsi :

***Pérennité des interventions et de leurs effets** : outre le coût de la réduction des émissions de GES (\$/tonne) ou de l'adaptation aux changements climatiques, d'autres éléments importants doivent être pris en considération dans le choix des mesures du PACC 2013-2020. Parmi ceux-ci, notons la capacité des mesures à permettre la transformation des marchés, à soutenir les stratégies de diversification économique, de formation de la main-d'œuvre et de développement des régions, à concourir à l'amélioration de la santé publique, à réduire les risques de sinistres et à en limiter les conséquences, à protéger la biodiversité, à réduire la dépendance du Québec aux combustibles fossiles, etc.*

***Internalisation des coûts** : le PACC 2013-2020 doit appliquer les principes du pollueur-payeur, inciter la production et la consommation responsables et amener les acteurs économiques à l'internaliser le coût carbone de leurs activités. Les modes de production et de consommation doivent s'ajuster à la prise de conscience des vulnérabilités aux changements climatiques des différentes composantes de la société québécoise.*

Éléments très importants pour le CRE de Laval. Il faut prioriser les mesures de réduction de GES qui seront structurantes pour les régions et qui apporteront des bénéfices multiples. Cela dit, l'emploi du terme « pérennité » dans le titre de ce principe ne nous

apparaît pas juste. On devrait plutôt parler de **bénéfices** des interventions et de **leurs impacts positifs**.

Cohérence et complémentarité des interventions gouvernementales : le PACC 2013-2020 doit présenter un ensemble de mesures qui sera à la fois cohérent avec les orientations gouvernementales et complémentaires aux autres interventions gouvernementales.

Le CRE de Laval estime que cela risque d'aller de soi vu que le PACC est élaboré dans le cadre d'une approche qui implique la participation de tous les ministères du gouvernement. Ce qui est encore plus important en terme de cohérence, c'est de s'assurer que les futures interventions gouvernementales des ministères et organismes soient cohérentes avec les mesures du PACC 2013-2020 suite à son adoption.

Vision d'avenir du PACC 2013-2020 «*le PACC 2013-2020 aura permis : de réduire la vulnérabilité de la population et des entreprises québécoises aux fluctuations importantes des prix des énergies fossiles ;*

Le CRE de Laval se demande qu'elle sera la réelle influence du PACC sur les fluctuations des prix des énergies fossiles ? Et est-ce souhaitable ?

Considérant que le pétrole est une ressource qui s'épuise rapidement et qui est non renouvelable, le CRE de Laval croit que le prix des énergies fossiles est un excellent facteur pour favoriser la lutte aux changements climatiques et pour atteindre plus rapidement notre indépendance au pétrole.

Volet réduction : Envoyer un signal de prix aux différents acteurs économiques.

...Ce système couvrira, à terme, l'ensemble des secteurs émetteurs de la société québécoise. Les effets contraignants du système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES (PEDE) seront en vigueur en janvier 2013 pour les grands émetteurs industriels et les producteurs d'électricité, et dès janvier 2015 pour les distributeurs ou importateurs de carburants et de combustibles fossiles.

Les plus grands émetteurs de GES sont les voitures et les camions. Dans une perspective de changement de comportement, de prévisibilité, d'acceptabilité sociale, de gestion progressive et de transition, le CRE de Laval se demande pourquoi le gouvernement du Québec n'a-t-il pas inclus les voitures et les camions dans le PEDE ?

Vision d'avenir et secteurs d'intervention

Sur le plan énergétique, le PACC 2013-2020 est complémentaire aux orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Il entend ainsi contribuer à favoriser l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable en substitution aux énergies fossiles dans tous les secteurs de la société, à réduire les émissions associées à la fourniture d'électricité (réseaux autonomes, sites isolés et pointes hivernales) ainsi qu'à soutenir l'essor

des bioénergies lorsqu'elles constituent un gain réel en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le CRE de Laval considère que le PACC 2013-2020 doit paver la voie à une future Stratégie énergétique pour le Québec (2006-2015) en mettant en place un plan national d'économie d'énergie et en augmentant progressivement le coût de l'électricité.

En aménagement du territoire et urbanisme, le PACC 2013-2020 propose un partenariat clé avec le monde municipal québécois qui vise, entre autres, à diminuer les déplacements en automobile et les distances à parcourir ainsi qu'à favoriser les transports collectifs et actifs. Cet objectif sera notamment atteint par de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, une coordination accrue des interventions gouvernementales sur le territoire, un accompagnement des collectivités ainsi qu'un soutien dans les quartiers existants et les nouveaux développements.

Pour le CRE de Laval, ces éléments ne sont pas suffisants pour entraîner un virage majeur dans ce secteur. Pour cela, le gouvernement du Québec **doit** revoir la Loi sur la fiscalité municipale afin de décourager la croissance des GES (notamment par l'étalement urbain, la perte de milieux naturels, de la biodiversité et de la zone agricole), favoriser la réduction des émissions (notamment par la densification, la mixité et la proximité des services). **Le gouvernement du Québec a une occasion unique pour intervenir en matière d'aménagement du territoire car il doit approuver le Plan métropolitain d'aménagement du territoire et il est à revoir la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.**

Du côté des transports, le PACC 2013-2020 soutiendra la prochaine politique québécoise de mobilité durable, particulièrement l'utilisation accrue des transports collectifs, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action sur les véhicules électriques. Il entend également contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien) et de leur exploitation, soutenir l'utilisation de carburants alternatifs au pétrole et favoriser l'optimisation du transport des marchandises et des personnes, notamment par l'entremise d'une meilleure logistique et de l'intermodalité.

Le CRE de Laval estime que le Québec ne pourra pas rencontrer ses objectifs de réduction de GES à l'horizon 2020 (réduction de 20 % des émissions québécoises de GES sous le niveau de 1990) s'il ne cesse pas dès maintenant l'accroissement de l'offre de transport routier. Pour la région de Laval, il s'agit du prolongement de l'A-19 vers le nord et de l'A-440 Ouest, et l'élargissement de l'A-15 pour ne nommer que ces projets. Cette façon de faire depuis plus de 50 ans n'a pas permis de réduire la congestion routière. Bien au contraire on ne fait qu'aggraver la situation et à encourager l'utilisation de la voiture solo. Cela a des effets dramatiques sur la santé publique, notre environnement, notre économie et ne fait que reporter les problèmes et la facture aux générations futures.

Le Québec est à l'heure des choix. Il n'a pas les ressources pour soutenir le financement, le développement et l'entretien de deux réseaux de transport en parallèle (individuel et collectif). Les efforts et les investissements pour les développements doivent se porter en priorité sur le développement de l'offre de transports collectifs et la promotion du transport actif. Cela nécessitera donc de la part du gouvernement des politiques et décisions intégrées et cohérentes en matière de transport routier et collectifs.

Pour le CRE de Laval, il ne faut pas croire que l'utilisation de la voiture électrique va régler tous les problèmes. Le voiture électrique contribuera à diminuer les émissions de GES et continuera à exercer de la pression sur le territoire. On n'a qu'à voir ce qui se passe au niveau de la perte des milieux naturels, de la biodiversité, de la zone agricole et de la minéralisation (îlots de chaleur) du sol.

La mobilisation de l'ensemble de la population et de tous les acteurs de la société québécoise passe par une meilleure compréhension des enjeux liés aux changements climatiques, des moyens pour y faire face et des bénéfices que les mesures prises peuvent procurer à moyen et à long terme. Par des actions gouvernementales orchestrées, complémentaires et cohérentes, le PACC 2013-2020 souhaite ainsi instaurer dans la société québécoise des valeurs sociales et culturelles liées à la réduction des émissions de GES, et ce, de manière à ce que toute la population comprenne que la participation de tout un chacun peut avoir un impact considérable. À cet égard, la jeunesse sera notamment ciblée en vue de s'assurer de l'assimilation des enjeux relatifs aux changements climatiques. Dans ce contexte, les enseignants et formateurs seront encouragés à acquérir et transmettre des connaissances sur les changements climatiques par des activités scolaires, parascolaires et culturelles.

Tous les citoyens et citoyennes disent avoir besoin de plus d'information, de soutien et d'accompagnement. Le gouvernement a un rôle à jouer en diffusant des messages d'intérêt public et en maintenant un partenariat avec les CRE qui font si bien la promotion de la campagne Défi Climat. L'ensemble de la population québécoise doit être visé par cette mobilisation. Il ne faut pas uniquement viser la jeunesse à l'horizon 2020, puisque cette échéance arrive demain.

Volet adaptation : Renforcer la résilience de la société québécoise aux impacts des changements climatiques.

Nous avons attendu trop longtemps avant d'intervenir et aujourd'hui, nous n'avons plus le choix !

Aménagement du territoire et gestions des risques

L'aménagement du territoire et la gestion des risques constituent des domaines d'interventions clés en matière d'adaptation aux changements climatiques. Les décisions et les interventions mises en œuvre dans ces domaines ont une incidence marquées tant sur la santé et la sécurité des populations que sur les activités économiques, l'environnement bâti et les écosystèmes. Il importe donc que les préoccupations d'adaptation aux changements climatiques soient intégrées dans

les pratiques actuelles et futures de l'aménagement du territoire et de la gestion des risques, afin de limiter les risques et les vulnérabilités et d'accroître la résilience de la société québécoise. Pour ce faire, le gouvernement se doit d'accompagner le milieu municipal dans la démarche d'adaptation et de faciliter la mise en place de solutions aux échelles locale et régionale.

Pour le CRE de Laval, il est nécessaire que le gouvernement soit plus cohérent (il faut que les gestes suivent les paroles). De plus, dans tout aménagement du territoire, le gouvernement et les municipalités doivent respecter la capacité de support des écosystèmes.

Les évènements naturels (déluge du Saguenay, tempête de verglas, inondation du Richelieu, pluie abondante et mini tornade, etc.) sont et seront de plus en plus fréquents et mettent en danger la vie de la population. Le gouvernement n'aurait jamais dû autoriser la reconstruction des maisons lors de l'inondation du Richelieu 2011. Les citoyens ont été chanceux dans leur mal chance. Si le déluge s'était produit avec la descente des glaces de plus de 20 cm, il aurait été plus difficile, voire pratiquement impossible, d'évacuer les citoyens. Sans parler de l'occasion manquée de protéger les plaines inondables dont la fonction est recevoir et de gérer les débordements d'eau.

Conservation de la biodiversité et bénéfices offerts par les écosystèmes

La biodiversité et les écosystèmes procurent des services écologiques essentiels à la société. Il s'agit de services d'approvisionnement (p. ex., eau et matériaux), de régulation (p. ex., contrôle des crues), de soutien (p. ex., formation des sols) et culturels (p. ex., beauté des paysages). Or, le climat est le principal déterminant de la répartition de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Les ressources hydriques et les écosystèmes représentent un défi de gestion important dans un contexte de climat changeant. Les mesures d'adaptation entendent prioriser la conservation et la protection des ressources hydriques ainsi que l'adoption de pratiques de gestion des espèces et d'aménagement des habitats visant à préserver la résilience des écosystèmes. »

Pour le CRE de Laval, la préservation des milieux naturels (milieux humides, forêt, bois, îles, rives, plaines inondables, etc.) dans les secteurs urbanisés ainsi que la préservation des cours d'eau particulièrement dans les zones agricoles, doit être une priorité absolue dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'importance de la valeur économique associée aux bénéfices de la biodiversité.

Questionnement

1. Vers quels types de mesures (incitatives, économiques, réglementaires, etc.) le Québec devrait-il se tourner en priorité pour atteindre son objectif?

- Le gouvernement est à revoir la Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme et il doit profiter de cette occasion pour favoriser et encourager un aménagement qui respecte la capacité de support des écosystèmes ;
- Le gouvernement doit revoir la Loi sur la fiscalité municipale ;

- Dans tous les nouveaux projets d'aménagement du territoire, le gouvernement doit tenir compte de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes ;
- Il faut informer et responsabiliser les citoyens sur les choix qu'ils font et ils doivent assumer les coûts en fonction de leurs choix (utilisateur- payeur) ;
- Le gouvernement doit mettre en place des programmes d'aide financière pour tous ceux qui développent des projets respectueux de l'environnement et des écosystèmes.

2. Par quels moyens le PACC 2013-2020 devrait-il contribuer à accentuer la densification de nos villes et ainsi diminuer les distances à parcourir ?

- Taxer les stationnements ;
- Implanter le péage sur tous les autoroutes (en fonction de la distance parcourue);
- Densifier le territoire et favoriser la mixité des services ;
- Geler le territoire agricole du Québec pour une période de 20 à 30 ans ;
- Conserver et protéger 30 % du territoire québécois et de façon uniforme dans toutes les régions du Québec.

3. Outre l'amélioration de l'efficacité énergétique des transporteurs, quels seraient les moyens que le PACC 2013-2020 devrait prendre en considération pour optimiser l'organisation du transport des marchandises ?

- Gestion des marchandises (livraison) – appliquer le modèle des centres de gestion des déplacements et ce pour le secteur des marchandises ;
- Le développement des secteurs ferroviaire et du maritime ;
- Interdiction des poids lourds dans les centres-villes aux heures de pointe.

4. Quelles initiatives le gouvernement peut-il mettre en place pour mobiliser les entreprises québécoises afin qu'elles réduisent leurs émissions de GES tout en améliorant leur rentabilité économique, notamment grâce à des gains sur le plan énergétique ?

- Remplacer l'utilisation du mazout entre autre par la géothermie - fort potentiel de développement régional ;
- Miser sur des programmes d'investissement et de recherche ;
- Obliger l'inspection des véhicules lourds.

5. Le PACC 2013-2020 doit-il favoriser la transition actuelle vers le gaz naturel dans les bâtiments (ex. la transition du mazout vers le gaz naturel) ou doit-il plutôt ne réserver son soutien financier qu'aux énergies renouvelables telles que l'électricité, la géothermie ou l'énergie solaire ?

- On doit prioriser le transfert vers les énergies renouvelables (électricité, géothermie et solaire).

6. *Quels moyens le gouvernement devrait-il privilégier pour accélérer l'émergence (construction et rénovation) de bâtiments verts au Québec ?*

- Repenser le code du bâtiment ;
- Favoriser l'électricité, la géothermie, le solaire ;
- Promouvoir et certifier la construction éco-énergétique (Nova-climat, LEED, etc.);
- Mettre en place un programme national d'efficacité énergétique sur 10 ans, pour favoriser l'achat des produits locaux, renouvelables et respectueux de l'environnement.

7. *Le gouvernement du Québec devrait-il adopter une approche de carboneutralité ou se limiter à donner des objectifs de réduction ambitieux à ses ministères et organismes ?*

- Le gouvernement doit viser carboneutralité tout en fixant des objectifs de réduction ambitieux. Il doit prêcher par l'exemple.

8. *Quelles approches ou mécanismes le PACC 2013-2020 doit-il privilégier afin de s'assurer que les mesures mises de l'avant en matière de production et d'utilisation de bioénergies contribueront réellement à la lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2020 ?*

- La bioénergie doit être utilisée avec précaution (on doit nourrir les humains avant les véhicules et avant de chauffer des bâtiments; on ne doit pas augmenter la pression sur les écosystèmes) ;
- Substituer les énergies fossiles dans les réseaux autonomes et isolés par de l'énergie renouvelables ;
- Miser sur le potentiel de développement des énergies renouvelables dans toutes les régions du Québec.

Lorsqu'on leur demande quels moyens privilégier pour agir, les Québécois favorisent nettement la production d'énergies renouvelables (62 %) – Sondage RNCREQ 2012

9. *De quelle façon le gouvernement devrait-il intervenir auprès des entreprises afin de les outiller et de les soutenir de manière à ce qu'elles puissent réduire leurs vulnérabilités et accroître leur capacité à saisir les opportunités résultant des changements climatiques ?*

- Il faut les rejoindre et les informer. Pas facile car elles ont d'autre priorité. Exemple : Attestation ICI on s'adapte ?? ;
- Accompagner les ICI dans leurs démarches de réduction des GES par des aides, subventions, programmes d'investissement et de recherche ;
- Favoriser les échanges d'expertise, de savoir-faire, des technologies québécoises ;
- Donner plus de pouvoir aux CRE et aux organismes du milieu ;

- S'inspirer de formules gagnantes comme celles :
 - de la campagne Défi Climat ;
 - des Rendez-vous de l'énergie (Mobilisation des acteurs régionaux, mise en place de plan et stratégie où les entreprises sont parties prenantes)
 - du programme ICI ON RECYCLE

10. Quels moyens le gouvernement et les municipalités devraient-ils mettre en place afin de diminuer la vulnérabilité de la population en cas de sinistre (ex. inondations) et en limiter les coûts matériels et immatériels ?

- Arrêter de construire dans les plaines inondables ;
- Conserver, protéger et mettre en valeur 30 % des milieux naturels (milieux humides, forêt, bois, îles, ruisseaux, etc.) afin de favoriser une meilleure percolation des eaux de pluie ;
- Reboiser les milieux urbain et périurbain pour lutter contre les îlots de chaleur (canicule) ;
- Diminuer l'artificialisation (asphalte, ciment et béton) du sol afin de favoriser une meilleure percolation des eaux de pluie ;
- Gérer les futures pénuries ainsi que les inondations ;
- Mieux intégrer les projets dans les milieux naturels ;
- Favoriser un meilleur aménagement du territoire.

11. Quelles approches ou quels mécanismes les responsables de la santé publique devraient-ils privilégier pour aider les personnes les plus vulnérables aux changements climatiques ?

- Les responsables de la santé doivent participer à des tables de concertation concernant l'aménagement du territoire et les transports afin d'informer le gouvernement et les municipalités sur les risques pour la santé de construire à proximité des autoroutes.

12. Quels moyens le PACC 2013-2020 devrait-il proposer dans le but de protéger adéquatement les écosystèmes dans un contexte de changements climatiques ?

- En conservant, en protégeant et en mettant en valeur 30 % du territoire québécois et en accordant un statut d'aire protégée.

13. Quel mécanisme le PACC 2013-2020 doit-il prévoir afin de s'assurer que les régions puissent contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à ses impacts, et qu'elles puissent bénéficier des retombées environnementales, économiques et sociales qui y sont associées ?

- Reconnaître les CRE comme agents de changements et de mobilisation dans leurs régions dans la lutte aux changements climatiques, autant auprès des ICI que des citoyens ;
- S'assurer de la bonne prise en compte des spécificités régionales pour la mise en place de mesures appropriées aux particularités du territoire québécois et de ses régions ;
- Reconnaître le rôle des acteurs socioéconomiques et des municipalités comme primordial dans le succès de la mise en œuvre du PACC2020 ;
- Mettre en place des programmes de financement en fonction de la performance des municipalités.

14. Comment le PACC 2013-2020 peut-il contribuer au succès du Plan Nord, tout en respectant ses propres objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques ?

- En respectant la capacité de support des écosystèmes ;
- En favorisant et en développant le transport des personnes et des marchandises par train ;
- En créant une table de concertation (gouvernement, entreprises, communauté amérindiennes, groupe environnementaux, experts universitaires, etc.) pour suivre le développement du Plan Nord ;
- En assurant un suivi rigoureux de tout développement ;
- En transférant la responsabilité sur les entreprises et les développeurs ;
- En mettant en place des moyens dissuasifs tel que des pénalités financières très élevées, la remise en état des milieux naturels, la décontamination, etc.

15. Quels mécanismes le PACC 2013-2020 doit-il privilégier afin de s'assurer que les travailleurs québécois puissent contribuer à la mise en œuvre du PACC 2013-2020 et qu'ils soient fins prêts à l'introduction massive de ces nouvelles technologies vertes ?

- Information, formation et perfectionnement ;
- Utiliser les transports collectif et actif ;
- Diminuer notre consommation.